

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 16 décembre 2009

POINT 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 15 octobre 2009

Point 02 - Développement économique / réalisation de la Pépinière d'Entreprises du Pays de Saint-Louis et des trois Frontières

Point 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01- Réalisation de la Déchetterie à Sierentz / Avenants aux marchés

03-02 - Opération Composteurs / participations financières

03-03– Recrutement d'agents de déchetterie

POINT 04 - Vie scolaire, sportive sociale culturel communautaire/Petite Enfance / avenant au Contrat Enfance Jeunesse

POINT 05 - Amortissement

05-01- Durée d'amortissement

05-02 - Décision modificative

POINT 06 - Administration Générale / Mise à disposition de Personnel

POINT 07 - Adduction d'Eau potable / écritures d'amortissement

POINT 08 - ASSAINISSEMENT/écritures d'amortissement des subventions

L'an deux mille neuf, le 16 décembre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 10 décembre 2009.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN suppléante de BRINCKHEIM

Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire et Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER
Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLiard titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ
Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ
Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ
Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN LE BAS

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN LE HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire et Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Jean-Paul WILHELM titulaire et Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Christian BAUMLIN titulaire de GEISPITZEN

Philippe RAPP suppléant de HELFRANTZKIRCH

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER
Jean-Claude SCHUMACHER suppléant de LANDSER

Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT LE BAS

Bernard SUTTER titulaire et René RAPP suppléant de MAGSTATT LE HAUT

Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ
Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN LE HAUT

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 15 octobre 2009

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 15 octobre 2009 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

POINT 02 - Développement économique / réalisation de la Pépinière d'Entreprises du Pays de Saint-Louis et des trois Frontières

Vu les délibérations du Conseil en date des 24 octobre 2007, 11 décembre 2008 et 10 juin 2009 approuvant notamment le programme des travaux

Exposé

Le planning prévisionnel de réalisation est le suivant

- ▶ Lancement sélection maître d'œuvre : décembre janvier
- ▶ Avant Projet Détaillé pour mi/fin mai 2010
- ▶ Permis de construire attendu pour début septembre 2010
- ▶ Dossier complet attendu entre septembre (permis de construire et APD) et octobre 2010 (appel d'offres)
- ▶ Début des travaux fin 2010 – début 2011
- ▶ Fin des travaux pour automne 2011

Le lancement de la sélection du Maître. Cette première étape fait appel à une mission d'assistance à maître d'ouvrage comportant

-Assistance pour les étapes de sélection du maître d'œuvre adapté au type de procédure et au contexte de l'opération

-Assistance à l'organisation des négociations règlementaires entre le pouvoir adjudicateur et les concurrents admis à négocier

-Assistance à l'établissement des pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre et formalisation du marché

-Assistance à la consultation des partenaires obligatoires CT, SPS, élaboration du dossier de consultation, analyse des offres assistance à la définition et la mise au point du marché

lère phase sélection de trois candidats qui exposeront leur programme

Audition des candidats

Désignation de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre

Sur avis favorable du bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

lance la procédure de sélection du maître d'œuvre de la réalisation de la Pépinière d'entreprise du pays de Saint-Louis et des Trois Frontières, conformément au coût d'objectif

accepte la mission d'assistance au maître d'ouvrage, de l'ADAUHR dans le respect du Code des Marchés Publics

Point 03 – Protection et mise en valeur de l'environnement Organisation de la collecte et du traitement des déchets

03-01- Réalisation de la Déchetterie à Sierentz / Avenants aux marchés Lot 1 et Lot 13

Vu la délibération du Conseil en date du 24 octobre 2007, autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux

Exposé :

1) Avenant n°1 au marché Lot 1 – Terrassements généraux, voiries et réseaux divers, murs de quai attribué à l'entreprise BLANCK SA 12 rue Gutenberg 68800 VIEUX-THANN.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte principalement des travaux décidés au cours du chantier, à savoir :

- pour l'Entreprise Blanck (titulaire) : évacuation supplémentaire pour la création ultérieure éventuelle d'un sanitaire supplémentaire ;

- pour l'Entreprise TPPS (cotraitant) :

Mise en place de stabilisé. Réalisation de « placettes » en béton pour des abris légers des gardiens /d'extension de réseaux d'eau (avec bouche d'attente) et de distribution électrique (avec chambre de tirage) / du raccordement des Eaux Pluviales du local « DMS » / d'un drain pour mieux évacuer les eaux provenant de la partie amont du restant de la parcelle. Modification des regards et avaloirs.

En moins-values, pour l'Entreprise TPPS (cotraitant) : signalisation en entrée et sur le site.

- Montant du présent avenant :	36.124,10€T.T.C.	(30.204,10 €HT)
- Montant du marché initial :	307 756,51 € T.T.C.	

- Nouveau montant du marché :	343 880,16 € T.T.C.	

Cet avenant augmente de + 11,74 % le montant du marché initial.

2) Avenant n°1 au marché Lot 13 – Clôtures et portails attribué à l'entreprise SMH SYSTEM ,4 Rue Ignace Spies 67600 SELESTAT

Le présent avenant a pour objet la réalisation de la fondation du panneau d'information générale à l'entrée de la déchetterie (« Totem »).

- Montant du présent avenant :	897,00 € T.T.C.	(750 € HT)
- Montant du marché initial :	30 045,91 € T.T.C.	

- Nouveau montant du marché :	30 942,91 € T.T.C.	

Cet avenant augmente de + 2,99 % le montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre a émis un avis favorable aux avenants

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Approuve les avenants n°1 aux lots 1 et 13 tels qu'exposés

Habilite Monsieur le Président à les signer

03-02 - Opération Composteurs / participations financières

Vu la délibération du Conseil en date du 11 juin 2009, approuvant l'opération composteur

Exposé :

Pour mémoire, l'opération porte sur 500 composteurs en polyéthylène et 200 composteurs en bois ont été retenus :

Polyéthylène : Eco King volume 400 litres prix unitaire 27,59 € HT et 33,00 € TTC

Bois :Agec volume 350 litres prix unitaire 33,68 € HT et 40,28 € TTC

Le montage financier fait appel à la **participation des particuliers** :

Composteur en **polyéthylène** : **15€**

Composteur en **bois** **19€**

Soit :

dépenses	24.556 €	
recettes		
Particulier		11 300 €
CG68 40%		5.302 €
ADEME		5.302 €
CCPS		<u>2.652 €</u>
Total	<u>24.556 €</u>	24.556€

La participation des particuliers se fera par chèque à l'attention du trésor public

Sur avis favorable du Bureau,

**Le Conseil de Communauté après délibération
A l'unanimité**

fixe la participation des particuliers à l'achat d'un composteur à 15€ pour le composteur en plastique et 19€ pour le composteur en bois

prend la décision modificative suivante

Section de fonctionnement

Dépenses

cpte 60632	+ 24.556 €
cpte 678 Charges exceptionnelles	- 24.556 €

Recettes

Cpte 7473 Dpt	+ 5.302 €
Cpte 7478 ADEME	+ 5.302 €
Cpte 778 Particuliers	+11.300 €

03-03– Recrutement d’agents de déchetterie

Vu le plan gouvernemental de relance des contrats aidés

Vu la délibération du Conseil en date du 11 juin 2009, autorisant portant recrutement d’un agent de déchetterie

Exposé

L’expérience mène à constater la nécessité d’avoir en permanence au moins deux agents sur chaque déchetterie afin d’assurer une gestion optimale en matière de tri et de sécurité ; les simulations conduisent à recruter à minima :

- un agent sur la base d’une durée hebdomadaire de 35 heures
- un agent sur la base de 24 heures

En vue de l’ouverture de la déchetterie dans la ZAC de Sierentz, une recherche de candidats a été faite avec le concours de Pôle Emploi et trois d’entre eux correspondent au profil.

Sur avis favorable du bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l’unanimité

autorise Monsieur le Président à recruter trois personnes en Contrat Unique d’Intervention, une sur la base de 35 heures et chacune des deux autres sur la base de 24 heures hebdomadaire, CDD de 6 mois minimum renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois (durée totale) , rémunération basée sur le SMIC horaire, prise d’effet courant janvier 2010

habilite Monsieur le président à signer à cet effet tous documents, contrats, conventions avec l’Etat, Pôle Emploi et les personnes recrutées

sollicite l’aide de l’Etat et de la Région

inscrit les dépenses et recettes au budget 2010

POINT 04 - Vie scolaire, sportive sociale culturelle communautaire/Petite Enfance / avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Vu la délibération du Conseil en date du 8 octobre 2008 (point 02 -01) autorisant Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance jeunesse(CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales

Exposé

Le volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse a pris effet le 1^{er} janvier 2008 pour la partie relevant de l'ancien contrat Temps Libre.

Le volet enfance du contrat Enfance jeunesse a été ouvert au 1^{er} janvier 2009 à extinction du précédent contrat, permettant ainsi à la Communauté de Communes de pérenniser ses actions en faveur de la petite enfance.

Un avenant au contrat Enfance Jeunesse est nécessaire pour la mise en vigueur du volet Enfance.

Les quatorze communes, Brinckheim, Helfrantzkirch, Kappelen, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue sont cosignataires de l'avenant comme pour le premier volet.

Le contrat Enfance Jeunesse qui regroupe les deux volets s'achèvera le 31 décembre 2011.

Sur avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour la mise en vigueur du volet Enfance

Point 05 - Amortissement

05-01 - Durée d'amortissement

Vu la délibération du 20 mars 1997 et 29 novembre 2007 portant durée d'amortissement

Exposé

Sur proposition du receveur syndical,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

amortit les biens du 2128 autres agencements et aménagement de terrain sur une durée de cinq ans (Exemple panneaux de sentiers)

05-02 - Décision modificative

Vu la procédure d'amortissement

Exposé

Au fin de régularisation d'amortissement des acquisitions faites en 2008, il apparaît nécessaire d'opérer une régularisation d'écriture.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Prend la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

6811 dotation aux amortissements + 287 €

023 virement à la section d'investissement + 287 €

Recettes

28183 amortissement matériel de bureau et informatique +287 €

021 virement de la section de fonctionnement +287 €

POINT 06 - Administration Générale / Mise à disposition de Personnel

Vu la demande des communes,

Exposé :

La Communauté de Communes pour autant que la continuité du service soit assurée, peut être amenée à la demande d'une commune à lui mettre un personnel à disposition de façon occasionnelle.

Cette possibilité doit faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

autorise Monsieur le Président à signer toute convention de mise à disposition occasionnelle de personnel ; le coût de la mise à disposition correspondra au taux horaire toutes charges comprises ou à la masse salariale mensuelle correspondant au grade et à l'échelle de rémunération du personnel, ramenée à la journée ou la demi journée, prime, indemnité afférentes et frais de déplacement compris.

POINT 07 - Adduction d'Eau potable / écritures d'amortissement

Vu la mise en place de la comptabilité M49 ;

Vu la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de Sierentz en date du 20 mars 1997, par laquelle les biens inscrits en section d'investissement sont amortis ;

Vu la délibération du 27 novembre 1997 fixant les périodes d'amortissement des biens ;

Exposé

En collaboration avec la trésorerie de Sierentz, des modifications de centimes d'euros sont à prendre en compte pour l'exactitude des comptes entre la comptabilité du SIVOM

et de la Trésorerie, avant transfert des acquis à la Communauté de Communes. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur les participations.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

prend la décision modificative suivante

section de Fonctionnement

Dépenses 023 – Virement à la section d'investissement	+ 1.072,-€
Recettes : 777- 042 Amortissements de subventions	+ 1.072,-€

Section d'Investissement

Dépenses : 13913-040 Amortissements de subventions	+ 1.072,-€
Recettes : 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 1.072,-€

POINT 08 - ASSAINISSEMENT/écritures d'amortissement des subventions

- Vu la mise en place de la comptabilité M49 ;
- Vu la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de Sierentz en date du 20 mars 1997, par laquelle les biens inscrits en section d'investissement sont amortis ;
- Vu la délibération du 27 novembre 1997 fixant les périodes d'amortissement des biens ;

Exposé

En collaboration avec la trésorerie de Sierentz, Les prêts fait par l'Agence de l'eau pour les travaux ont été transformés en subventions en 2007, nous régularisons l'amortissement de celles-ci à compter de 2009.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

prend la décision modificative suivante

section de Fonctionnement

Dépenses : 023 – Virement à la section d'investissement	+ 12.750,-€
6811-042 Amortissements	+ 220,-€
Recettes : 777-042 Amortissements de subvention	+ 12.970,-€

Section d'Investissement

Dépenses : 139 -Amortissements subventions Agence de l'Eau	+ 12.970,-€
Recettes : 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 12.750,-€
281532- Amortissements travaux réseaux ASS	+ 220,-€

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du point 06 – Administration Générale – Mise à disposition de Personnel,

- Monsieur le Président BELLIARD a informé l'assemblée de l'organisation d'une réunion avec les accueils périscolaires, afin de recenser les compétences de chaque structure.

Lors de l'examen des Points 07 Adduction d'Eau potable / écritures d'amortissement et Point 08 Assainissement –écritures d'amortissement des subventions,

- Monsieur BELLIARD a annoncé la refonte des contrats d'assurance avec un inventaire des ouvrages et des couvertures, ainsi qu'une première analyse d'eau du forage situé sur le ban de Stetten, en vue d'une éventuelle réhabilitation.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 21 heures.